

*Tu veux  
encadrer des  
enfants et  
des ados ?*

*Deviens  
animateur  
ou  
directeur !*



*AIDE INDIVIDUELLE AU*  
**BAFA - BAFD**

*84*onne  
LE DÉPARTEMENT

TERRE  
YONNE  
24  
D'EXPLOITS



# AIDE INDIVIDUELLE AU **BAFA - BAFD**



## RÈGLEMENT

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

Le Département de l'Yonne, domicilié 16-18 boulevard de la Marne - 89089 Auxerre Cedex, représenté par son Président, dans le cadre de sa politique jeunesse, a décidé de soutenir l'accès des jeunes aux formations BAFA - BAFD. Cette action vise également à promouvoir les métiers de l'animation auprès des jeunes.

### **ARTICLE 2 – MODALITÉS**

**BAFA**

#### ***Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur***

Les jeunes éligibles selon l'article D432-10 du Code de l'action sociale et des familles, jusqu'à l'âge de 21 ans révolus, domiciliés dans le Département de l'Yonne.

**BAFD**

#### ***Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur***

Les jeunes éligibles selon l'article D432-14 du Code de l'action et des familles, jusqu'à l'âge de 25 ans révolus, domiciliés dans le Département de l'Yonne.

Les jeunes bénéficiaires doivent obligatoirement être inscrits et suivre leur formation générale ainsi que la session d'approfondissement dans un organisme de formation de la Région Bourgogne-Franche-Comté, habilité par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et ayant signé une convention de partenariat avec le Département de l'Yonne.

Les jeunes bénéficiaires devront, en échange, s'engager moralement à effectuer leur stage pratique d'animation dans un accueil collectif de mineurs du Département de l'Yonne, habilité par la DDETSPP.

Pour les étudiants résidents dans un autre département, l'adresse des parents est valable, à condition que la formation soit suivie dans un organisme de formation de la Région Bourgogne-Franche-Comté, partenaire de l'action.

Pour bénéficier de ce dispositif, le jeune devra retirer un dossier d'inscription (fiche de demande d'aide ci-jointe) directement auprès des organismes de formation de la Région Bourgogne-Franche-Comté, partenaire de l'action, ou auprès de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse du Département de l'Yonne. Le dossier sera également téléchargeable sur le site internet [www.yonne.fr](http://www.yonne.fr)

## **ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE**

Le montant de l'aide est forfaitaire et fixe. Il n'y a pas de conditions de ressources minimum des familles. Cette aide d'un montant de 300 € par jeune inscrit, sera versée directement à l'organisme de formation.

Attention ! Cette aide sera versée dans la limite des crédits disponibles votés chaque année.

L'aide est versée en une seule fois, dès la première phase de formation, directement auprès de l'organisme de formation, sur présentation du procès verbal visé par les services de l'État. Ce principe permet de garantir l'utilisation de l'aide dans le cadre de la formation au BAFA - BAFD et de diminuer d'autant les frais relatifs à cette formation auprès du bénéficiaire. Il est cependant impossible de solliciter cette aide à posteriori, à l'issue de la réalisation de la première phase de formation.

En retour, le jeune bénéficiaire s'engage, dans le cadre d'une convention solidaire tripartite entre le Département, l'organisme de formation et lui-même, à privilégier, une fois diplômé, une mise à disposition de ses services dans une structure de loisirs du département, pendant une durée minimum de deux mois.

**Cette aide ne sera attribuée qu'une seule fois par bénéficiaire.**

## **ARTICLE 4 – PRÉSENCE OBLIGATOIRE**

L'organisme de formation devra garantir la présence effective du bénéficiaire lors de sa formation. Le jeune devra remettre un dossier complet au Département pour pouvoir prétendre à l'aide individuelle au BAFA ou au BAFD. À défaut, le Département se réserve le droit de ne pas attribuer l'aide au bénéficiaire potentiel.

## **ARTICLE 5 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Les conditions d'attribution de cette aide valent acceptation par les jeunes bénéficiaires de toutes les clauses du présent règlement. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera l'annulation du versement de l'aide au bénéficiaire. Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine du financeur, en concertation avec la structure formatrice compétente.

## **ARTICLE 6 – TRANSMISSION ET CONSULTATION**

Le présent règlement est transmis aux organismes de formation au BAFA et au BAFD et aux bénéficiaires potentiels. Il peut être également consulté sur simple demande auprès du service du Département en charge de la Jeunesse ou sur le site internet [www.yonne.fr](http://www.yonne.fr)

***Pour tous renseignements complémentaires,  
contacter la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse  
au 03 86 72 88 94 ou par courriel  
à l'adresse suivante : [dej@yonne.fr](mailto:dej@yonne.fr)***





# DEMANDE D'AIDE INDIVIDUELLE AU BAFA - BAFD

Cadre réservé à l'administration

Réf. :

PV :

Date de réception :

Nom du bénéficiaire : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : | | | | | | | | | |

Adresse du bénéficiaire : \_\_\_\_\_

| | | | | | \_\_\_\_\_

N° de tél. : | | | | | | | | | | Courriel : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du responsable légal (si moins de 18 ans) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'organisme de formation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Important : l'aide accordée par le Département de l'Yonne dans le cadre de la formation au BAFA - BAFD est attribuée à l'issue de la session de formation générale, et versée directement auprès de l'organisme de formation, sur présentation du PV de la formation.**

Date de début de la formation

| | | | | | | | | |

Pièces à fournir :

- > une attestation de domicile de moins de 3 mois,
- > la convention tripartite visée des parties,
- > une photocopie du procès verbal (PV) de la formation générale visée par la Préfecture et transmise par l'organisme de formation.

Ce dossier est à retourner **COMPLET**  
à l'adresse suivante :

**Département de l'Yonne**  
**Direction de l'Éducation et de la Jeunesse**  
**16 - 18 boulevard de la Marne**  
**89089 AUXERRE CEDEX**

Cachet de l'organisme de formation

Signature du bénéficiaire  
(ou du responsable légal si mineur)\*